

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015 A 20 H 00**

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

*Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis (arrivée à 20 h 15), THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOISQUILLON Alain, LEBRUN Francis, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, POTEAU LABAILLE Laura, TELLIER Didier, THAUVIN Christine
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Absente excusée : BOUCHARD Yvette (pouvoir à THIBAUT Nathalie)

Mme Laura POTEAU LABAILLE est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des événements du vendredi 13 novembre 2015 à PARIS.

Puis, le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, le compte rendu de la précédente séance.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

PROJET DE REGROUPEMENT DE COMMUNAUTES DE COMMUNES

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- 1. de donner un avis défavorable au projet de fusion de la Communauté de Communes du Sullias, dont la Commune est membre, avec les Communautés de Communes Val d'Or et Forêt et Val Sol ;*
- 2. de donner un avis favorable à la fusion des Communautés de Communes du Sullias et Val d'Or et Forêt ;*
- 3. de donner un avis favorable à la fusion des Communautés de Communes du Sullias et Val d'Or et Forêt, éventuellement élargie au maximum à trois Communes de la Communauté de Communes Val Sol, limitrophes du territoire du Sullias (TIGY, SIGLOY et VANNES SUR COSSON) qui sont déjà liées, dans le cadre d'un service scolaire, à des Communes du Sullias.*

PROJET DE FUSION DE SYNDICATS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis défavorable à la fusion du Syndicat du Bassin de la Bonnée, dont la Commune est membre, avec le Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses affluents, le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux, le Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne du Cens et de la Crénolle et de leurs affluents et le Syndicat du Bassin du Lien.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS

PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Sullias.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Sullias.

Le rapport susmentionné peut être consulté en Mairie ou à la Communauté de Communes du Sullias.

MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

PROPOSITION DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, d'adopter le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de son service d'assainissement et autorise Monsieur le Maire à procéder à la publicité, au recueil des offres et à la négociation de celles-ci.

DESIGNATION DE LA COMMISSION DSP

Le Conseil Municipal élit les membres de la Commission de délégation de service public suivants :

Membres titulaires :

- Alain BOISQUILLON
- Christelle ZUSATZ
- Nathalie THIBAUT

Membres suppléants :

- Yvette BOUCHARD
- Jacques HIRLAY
- Séverine DARGENT

APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en l'assortissant des commentaires suivants :

- 1. sa réalisation sera difficile à réaliser compte tenu de l'investissement financier nécessaire,*
- 2. les travaux de mise en conformité seront effectués au fur et à mesure des réfections de voirie,*
- 3. des incohérences ont toutefois été relevées pour certaines voies.*

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SOLOGNE VAL SUD

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud qui consiste à assurer une représentation plus démocratique en permettant aux délégués représentant les Communes de participer au vote des délibérations concernant le SCOT, aux côtés des délégués représentant l'EPCI dont leur Commune est membre.

COLUMBARIUM : MODIFICATION DE LA DUREE DES CONCESSIONS

Afin de respecter l'article L. 2223-14 du CGCT, le Conseil Municipal décide de supprimer la concession du columbarium fixée à 20 ans et maintient les tarifs des concessions pour 15 et 30 ans, à savoir :

- 15 ans : 600 €*
- 30 ans : 1 200 €.*

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : ETUDE DES FRAIS DE DESISTEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander à la réservation, à compter du 1er janvier 2016, un chèque de 30 % du montant de la location qui sera encaissé en cas de désistement, soit :

- 48 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,*
- 90 € pour les personnes hors-Commune.*

CONSULTATION POUR L'ELABORATION DU PLU : NOTIFICATION DES ATTRIBUTAIRES

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à :

- *la SARL Cabinet RAGEY - sise 69 Chemin de la Fontaine à GIEN (45504) - pour le volet urbanisme, pour un montant de 22 000 € HT soit 26 400 € TTC ;*
- *ECOGEE - sise 5 Rue du Général de Gaulle à MEUNG SUR LOIRE (45130) - pour le volet environnement, pour un montant de 6 630 € HT soit 7 956 € TTC.*

REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à régler les factures d'investissement de la Commune, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à régler les factures d'investissement du Service de l'Assainissement, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

ETABLISSEMENT DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal établit les bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel agent sera recruté aux services techniques, au 1^{er} janvier 2016, pour remplacer Monsieur BAYON qui fait valoir ses droits à la retraite.*

- *La déchetterie des végétaux sera fermée les samedis 26/12/2015 et 02/01/2016.*
- *Monsieur FOULON remercie MM. BERRUE et CLOUTIER pour le changement des convecteurs à la Salle de l'Amitié et MM. BERRUE et BOISQUILLON pour la mise à jour du plan du cimetière.*
- *Monsieur BRETON remercie Mme ZUSATZ pour son investissement à ses côtés au SICTOM et fait part du vote des délégués en faveur de la redevance incitative.*
- *Mme ZUSATZ informe l'assemblée qu'une mise à jour du site internet de la Commune est en cours afin de le rendre plus attractif et consultable sur mobiles et tablettes.*
- *Monsieur FOULON remercie chaleureusement le donateur des chrysanthèmes qui ont fleuri la Commune.*
- *Monsieur BERRUE remercie Mme GERARD et M. DIAZ pour les arbres qu'ils ont fournis gracieusement pour les fêtes de Noël et M. Gérard LUTTON pour son aide.*
- *Monsieur BRETON informe l'assemblée que des panneaux d'affichage ont été installés afin de supprimer l'affichage sauvage.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,

Patrick FOULON

